

Annexe au Compte de résultat et Bilan 2022

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 n'a pas eu de conséquences sur la présentation des comptes annuels au 31/12/2022.

L'association bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux qui a fait l'objet d'une valorisation dans le compte de résultat.

Quelques notions clés à propos de notre compte de résultat 2022 :

1/ Le résultat d'exploitation est lourdement déficitaire de **106 851 €**. Il est toutefois légèrement en deçà de nos prévisions budgétaires 2022 qui tablaient sur un déficit prévisionnel de **111 546 €**.

2/ Le résultat financier est quant à lui positif de **3 551 €**.

3/ Le résultat exceptionnel est excédentaire de **13 231 €**.

4/ Le résultat final 2022 (1+2+3) est donc très déficitaire pour un montant de **90 070€**. Il sera couvert par les fonds propres de la MJC.

5/ Les contributions volontaires des bénévoles de la MJC et celles de la Ville de Ste Foy se chiffrent au total à **214 954 €** (cf. détail plus loin).

6/ Le compte de résultat consolidé (avec les contributions volontaires) se chiffre donc à **995 193 €**.

Mécénat/partenariat :

Crédit Mutuel : 3 000 €

Détails des subventions :

	2022	2021
Ville fonctionnement :	153 804 €	153 804 €
Etat Fonjep Point d'Appui :	7 107 €	7 107 €
Etat Fonjep CRIB :	3 554 €	3 554 €
Région Point d'Appui Vie Asso. :	4 612 €	4 612 €
Métropole enseignements artistiques :	25 109 €	27 113 €
Métropole projets spécifiques :	4 500 €	4 500 €
Métropole Soutien Vie Associative :	9 000 €	5 000 €
Métropole Costumerie :	15 000 €	-
Contrat Enfance Jeunesse Ville :	1 164 €	1 164 €

Actions de formation du personnel :

	2022	2021
Prises en charge Uniformation :	2 277 €	4 378 €

Intérêts des placements de trésorerie :

	2022	2021
	4 945 €	4 511 €

Détails des disponibilités au 31 décembre 2022, période la plus haute de notre trésorerie qui aura son point bas en août 2023 :

	2022	2021
Compte courant CM :	7 266 €	6 333 €
Tonic Association CM :	250 000 €	500 000 €
Livret Partenaire CM :	476 807 €	276 506 €
Livret Bleu CM :	70 058 €	72 075 €
Parts Sociales CM :	55 339 €	54 794 €
Caisse :	1 840 €	1 286 €
Total :	861 310 €	910 994 €
	→ soit une diminution de 49 684 €	

Rémunérations des dirigeants de la MJC en 2022 :

Aucun des dirigeants statutaires de la MJC n'est rémunéré et il n'existe pas de conventions spéciales entre ces dirigeants et l'association. M. Emile Zezig, président d'honneur, abandonne ses droits sur la diffusion de sa création Mascarille au profit de l'association, soit **12 480 €**.

Stock de la costumerie :

La MJC est propriétaire depuis 1992 d'un patrimoine de costumes historiques achetés lors de la fermeture de la Maison Félix de Lyon. L'achat représentait environ **12 K€**. Ces costumes n'apparaissent pas dans les immobilisations de la MJC et ne sont pas assurés.

Immobilisations et amortissements 2022 :

Valeur résiduelle nette des deux véhicules : 0 €
Valeur résiduelle nette mobiliers et matériels : **60 359 €**

Investissements réalisés en 2022 :

Achats de matériel d'animation et d'administration pour un total de **38 753 €**.
Subvention d'investissement perçue de la Métropole : **11 519 €**.
La dotation aux amortissements se monte à **23 425 €**.

Détails des contributions volontaires :

1/ 54 000 € soit la valorisation de **2 840** heures de bénévolat à un coût horaire chargé compris entre 17 et 30 € fait par les élus du Conseil d'Administration et les adhérents bénévoles pour : les périodes d'inscriptions, l'animation et participations aux commissions thématiques, l'aide administrative, le suivi de la base de données théâtrales Mascarille, la participation au réseau SAVAARA et autres instances extérieures, les animateurs bénévoles pour les activités Randonnées et Raquettes, le Théâtre de la Colline, la Cie Verbena, la Cie Vice de Planche, le contrôle du Pass sanitaire, le déménagement/installation et suivi de la costumerie, la participation à l'encadrement des manifestations culturelles, etc.

2/ Fluides et entretien des locaux par la Ville de Ste Foy : 29 482 €.

3/ Nous bénéficions de la mise à disposition gratuite suivant les termes de notre convention avec la Ville de Ste Foy-lès-Lyon des 996m² du bâtiment 112 avenue

Maréchal Foch valorisés par la Commune propriétaire à **131 472 €**, ainsi que l'usage d'équipements sportifs à titre gratuit.

Cotisations perçues d'avance :

Les produits constatés d'avance pour **278 334 €** correspondent à la quote-part des cotisations versées par les adhérents de la saison 2022/2023 pour la période d'activité de janvier à juin 2023.

Provisions pour risques et charges :

Provision pour fin de carrière des salariés : elle était de 80 614 € à fin 2021. En 2022 une dotation de 8 700 € ainsi qu'une reprise de 1 150 € ont été effectuées portant le solde au 31/12/2022 à **88 164 €**.

Une reprise de 4 175 € sur la provision pour risques a été effectuée portant son solde au bilan 2022 à **216 608 €**.

Provisions pour congés payés :

Le montant de la provision pour congés payés dus au 31/12/2022 s'élève à : **20 873 €**.